



## Reconnaissance de dettes datée de dix ans non respectée

Par **caludelle**, le **02/11/2010** à **13:29**

Bonjour,

Je vais essayer d'être brève. Mon ex a établi chez le notaire une reconnaissance de dette de 1300 euros en ma faveur en date du 19 août 2002, à rembourser avant le 19 août 2004 sans intérêt, donc avocat, jugement du tribunal le 24 février 2005 mais sans exécution provisoire et 500 euros de dommages et intérêts, il y a eu des commandements de payer, depuis rien, je harcèle mon avocate sans succès, je sais qu'un huissier s'est rendu au domicile mais je ne sais rien, de plus j'en suis à mon second plan de surendettement, je devrais en déposer un troisième mais impossible car la banque de France demande la réalisation de l'indivision, car j'étais co-emprunteur de notre maison, et tout a basculé lors de notre séparation en 2000. Depuis c'est la déchéance, je n'obtiens aucune réponse de mon avocate, elle me dit d'attendre les lettres d'huissier pour réagir, évidemment je bénéficie de l'aide juridictionnelle, pouvez-vous me dire ce que je peux faire en l'état  
je vous remercie de votre attention et je suis à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires  
merci encore

Par **mimi493**, le **02/11/2010** à **13:31**

Si vous parlez d'exécution provisoire c'est qu'il y a quelque chose en plus

Par **caludelle**, le **02/11/2010** à **13:40**

je ne comprends pas? quoi en plus ?j'ai reecris ce qu'il y a sur le compte rendu  
Le tribunal fait droit a votre demande mais n'octroie pas l'execution provisoire  
merci de votre prompte réponse et merci dem'eclairer

Par **mimi493**, le **02/11/2010** à **13:50**

Si le fait que la décision soit sans exécution provisoire vous pose problème, c'est qu'il y a eu appel.

Par **caludelle**, le **02/11/2010** à **13:52**

je voulais signaler egalement qu'ily a eu une decision favorable de la justice cassation le 28.07.2005 l'huissier a été payé , pour intervention mais aucine nouvelle !